

# Règlement du jeu-concours Bernard-Massard



**BERNARD ~ MASSARD**  
MAISON FONDÉE  
1 9 2 1

## « Gagne tes places pour tes concerts préférés »

### Article I : organisation

La société anonyme CAVES BERNARD-MASSARD, établie et ayant son siège social à L-6773 GREVENMACHER, 8, rue du Pont, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 4057 et à la TVA sous le numéro LU 10407130, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, en partenariat avec la société à responsabilité limitée A-Promotions inscrite au registre du commerce des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-179208.

Ce jeu-concours permet aux internautes de remporter des places pour leurs concerts préférés programmés par l'Atelier. Ce jeu-concours est accessible via la plateforme [concours.bernard-massard.lu](http://concours.bernard-massard.lu) et sera en ligne du 04 mars 2019 au 31 décembre 2019.

### Article II : conditions de participation

La participation à ce jeu-concours est gratuite, sans obligation d'achat et ouverte à toute personne physique majeure en date du commencement du concours ayant une adresse valide dans la Grande Région (Saar-Lor-Lux–Rhénanie-Palatinat), à l'exclusion des collaborateurs permanents ou temporaires et des représentants des sociétés Bernard-Massard, de l'agence binsfeld, ainsi que des membres de leurs familles.

Tout participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite, cependant la participation gagnante pour le tirage au sort des places est limitée à une adresse e-mail par joueur. L'organisateur se réserve le droit d'annuler tout gain multiple d'une même personne physique.

Toute participation pour le compte d'autres personnes et/ou toute participation incomplète et/ou envoyée après la date limite (cf. article I) seront considérées comme nulles. Une pièce d'identité et/ou un justificatif d'adresse peut être demandés de la part de l'organisateur du jeu.

### Article III : déroulement du jeu

Le présent jeu-concours est un jeu de hasard.

Pour participer au jeu, les joueurs sont invités à se rendre sur le site web [concours.bernard-massard.lu](http://concours.bernard-massard.lu) et à remplir le formulaire d'inscription :

- Nom (\*)
- Prénom (\*)
- Adresse e-mail (\*)

# Règlement du jeu-concours Bernard-Massard



**BERNARD ~ MASSARD**

MAISON FONDÉE

1 9 2 1

- « Je certifie être majeur(e) et j'accepte le règlement. » (\*)
- « J'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour me contacter » (\*)
- Sélectionne le(s) concert(s)

Les champs du formulaire avec un astérisque sont obligatoires.

Après avoir correctement rempli tout le formulaire, une fenêtre de validation s'ouvrira confirmant l'inscription au jeu-concours.

## **Article IV : dotations**

Le présent jeu-concours prévoit, pour chacun des concerts organisés par la société A-Promotions, ayant effectivement lieu entre le 05/03/2019 et le 31/12/2019 et listés sur le site [concours.bernard-massard.lu](http://concours.bernard-massard.lu), de faire gagner 2 places de concert, à 3 personnes ou à 6 personnes selon les concerts.

## **Article V : désignation du gagnant**

La désignation des gagnants sera réalisée par tirage au sort, en prenant en compte toutes les inscriptions complètes et correctes des personnes majeures. Quelques jours avant chaque concert, le tirage au sort aura lieu et les gagnants seront personnellement informés de leur éventuel gain par e-mail, suivant les données saisies par leurs soins dans le formulaire d'inscription. Le gagnant devra confirmer l'acceptation de son gain en répondant à l'e-mail l'informant du gain, dans les 48 heures.

En cas de non-réponse d'un gagnant dans un délai de 48 heures après avoir été informé de son gain ou si le gagnant refuse le prix qui lui a été attribué, le gain sera attribué à une autre personne, retirée au sort.

Les gains seront remis sous forme de billets électroniques, envoyés par e-mail aux gagnants.

## **Article VI : exclusion de responsabilité des organisateurs**

Si par suite d'un cas de force majeure, pour des raisons techniques ou pour toute autre cause fortuite, le jeu-concours devait être annulé, reporté ou interrompu, l'organisateur en tant que société organisatrice ne pourra aucunement être tenu responsable.

# Règlement du jeu-concours Bernard-Massard



**BERNARD ~ MASSARD**

MAISON FONDÉE

1 9 2 1

Toutefois, si le prix annoncé ne pouvait être livré par l'organisateur pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés.

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable si l'adresse e-mail des participants, saisie dans le formulaire d'inscription, n'est pas valide, ne fonctionne pas ou si la boîte de réception est pleine et empêche la réception d'e-mails.

L'organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via la page [concours.bernard-massard.lu](http://concours.bernard-massard.lu)

En outre, la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier électronique. Plus particulièrement, l'organisateur ne pourrait être tenu responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne pourrait davantage être tenu responsable si un ou plusieurs participants ne pouvaient parvenir à se connecter au site de l'opération ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/au : (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) la liaison téléphonique ; (5) matériel ou logiciel ; (6) tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériel ; (7) un cas de force majeure ; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu-concours.

L'organisateur se réserve le droit de suspendre, de modifier, de prolonger, d'écourter, d'annuler ou d'interrompre à tout moment et sans préavis le jeu-concours. La responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

## **Article VII : acceptation**

L'acceptation des conditions générales dans le formulaire est obligatoire pour participer au jeu-concours.

Le participant accepte sans condition toutes les décisions prises par l'organisateur relatives à ce concours. La décision de l'organisateur quant à la détermination du gagnant est irrévocable et définitive. L'organisateur a le droit de contrôler à tout moment l'application correcte du présent règlement.

Le gagnant autorise, par sa seule participation et sans avoir le droit à compensation, l'utilisation de son (pré)nom pour la publicité et les communiqués de presse et/ou des e-mailings en relation avec ce jeu-concours, qui seront éventuellement publiés.

# Règlement du jeu-concours Bernard-Massard



**BERNARD ~ MASSARD**

MAISON FONDÉE

1 9 2 1

## **Article VIII : données personnelles**

L'adresse e-mail du gagnant est collectée dans un but de contrôle lors de la remise du lot. Toutes les adresses e-mail des participants seront supprimées au plus tard un mois après l'expiration du jeu-concours.

Conformément au règlement UE n°2016/679 du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données, tout participant dispose d'un droit d'accès aux données nominatives le concernant et de rectification de celles-ci, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de la société organisatrice du jeu-concours : Bernard-Massard, 8, rue du Pont L-6773 à Grevenmacher.

## **Article IX : divers**

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Aucune contestation ne sera recevable 15 jours après la clôture de ce jeu-concours.

Des questions ou des réclamations au titre du présent règlement ou du présent concours peuvent être envoyées par e-mail à ([info@bernard-massard.lu](mailto:info@bernard-massard.lu)). Il ne sera échangé aucune communication concernant ce concours.

Le règlement pourra être obtenu gratuitement auprès de l'organisateur, sur simple demande écrite.

Pour le Grand-Duché de Luxembourg, le règlement est déposé auprès de l'étude des Huissiers de TAPELLA & NILLES, et peut être consulté sur le site [www.tapella-nilles.lu](http://www.tapella-nilles.lu).